



Publié le 01/09/2022

**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRÊTE 2022-133

Réglementant temporairement le stationnement ,
Boulevard John Fitzgerald Kennedy dans la portion comprise entre le rond-point rue du Pont
Bordeau et le rond-point avenue François Rabelais à Saint-Jean de Braye

- Le Maire de la Ville de Saint-Jean de Braye,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la demande formulée par l'association « 6-10 Pôle ESS » représentée par Madame Nadège NOURY 6-10 avenue François Rabelais à Saint-Jean de Braye, qui organise la « Foire des courts circuits » le samedi 1er octobre 2022,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des exposants et du public.

ARRÊTE

Article 1

Du vendredi 30 septembre 2022 20h00 au dimanche 2 octobre 2022 0h00 le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le boulevard John Fitzgerald Kennedy dans la portion comprise entre le rond-point rue du Pont Bordeaux et le rond-point avenue François Rabelais

Article 2

La signalisation routière réglementaire sera déposée par le Centre Technique Municipal de la Ville et mise en place par l'organisateur.

Article 3

Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R417-10 du Code de la Route. A ce titre une procédure de mise en fourrière pourra être déclenchée.

Article 4

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire. Il fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet.

.. / ..

Article 5

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté sera transmise :

à Monsieur le Directeur Général des Services par intérim de la Ville de Saint-Jean de Braye,
au Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye
à la Police Municipale de Saint-Jean de Braye.

Le demandeur : Madame Nadège NOURY

A Saint-Jean de Braye le **26 AOUT 2022**

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation;

L'adjoint délégué aux solidarités



Olivier De La FOURNIER